

Reprise d'études

Chaque diplôme fixe des prérequis que vous devez remplir pour pouvoir vous y inscrire et entrer en formation.

Vos acquis peuvent être reconnus pour vous permettre d'accéder à une formation pour laquelle vous n'avez pas les prérequis.

▶ Reprise d'études en formation continue

s

es souhaitant bénéficier d'un financement au titre de l'un des dispositifs suivants : CPF, CPF de professionnelle, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, dispositif pro-A, plan de ement des compétences

es en congé de reclassement pour les salariés des entreprises de + 1000 salarié.es

es en contrat de sécurisation professionnelle (CSP)

onnaire en congés de formation professionnelle

deurs d'emploi bénéficiant des indemnités chômage, ayant droit à l'allocation d'aide au Retour à l'Emploi (ARE) et souhaitant percevoir une Aide au Retour à l'Emploi Formation (AREF) au titre de l' AISF

- ▶ Demandeurs d'emploi bénéficiant d'un financement au titre de l'AIF
- ▶ Demandeurs d'emploi bénéficiant d'un financement
- ▶ Demandeurs d'emploi bénéficiant d'un financement (contrat de professionnalisation, CPF)

Attention : l'action de formation doit être inscrite dans le projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE). Elle peut être financée, sous certaines conditions, par Pôle emploi ou autofinancée par le demandeur d'emploi.

N'hésitez pas à venir assister aux réunions d'information ou à rencontrer nos conseillers.

Mis à jour le 12 septembre 2019

▶ Contactez-nous



▶ Campagne d'inscription FC - 2019/2020

La campagne d'inscription au régime de la formation continue est close.

▶ VAPP

[Cliquez ici pour en savoir plus sur la Validation des acquis professionnels et personnels \(VAPP\)](#)

<https://liste.parisnanterre.fr/reprise-d-etudes-783130.kjsp?RH=1498471418548>